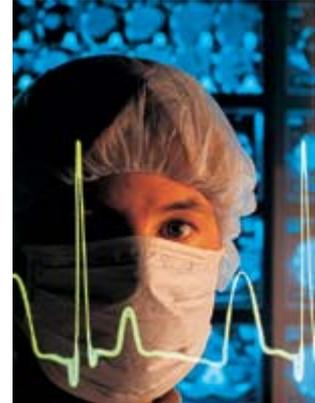


Assurance-maladie complémentaire éthique :

Le concept Provita

L'ancienne formule Pro Life

C'est parce qu'en Suisse les avortements font partie des prestations obligatoires des caisses maladie que l'association Pro Life avait été créée, il y a plus de dix ans. Elle n'était pas une caisse maladie, mais servait d'intermédiaire à deux caisses, à l'intérieur desquelles elle constituait en quelque sorte un club, pouvant ainsi offrir un rabais collectif de **10%** sur les **primes d'assurances complémentaires** de ses membres qui s'engageaient à signer une déclaration de renonciation au remboursement de tous les frais d'avortement.



Une cotisation relativement élevée était cependant ajoutée à la prime, ce qui constituait un **obstacle** au succès de cette formule. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le bulletin d'informations de l'ASME n° 26 (09/04).

Le nouveau concept Provita

Il existe **depuis 2005 un nouveau concept**, plus développé, plus transparent et exempt de cotisation. En signant une déclaration éthique de renonciation, **les assurés renoncent volontairement à de nombreuses prestations**, et **bénéficient** de ce fait d'un **rabais collectif** progressif sur leurs assurances complémentaires.

La signature de cette charte inclut la **renonciation à l'avortement (15% de réduction)** et permet d'écarter volontairement d'autres prestations, et d'augmenter de ce fait ce rabais, comme suit : fertilisation in vitro (2%), biopsies prénatales et amniocentèses (2%), traitements de désintoxication avec drogues de substitution ou de synthèse (2%), à la consommation d'alcool (2%) et à la cigarette (2%). On peut ainsi obtenir jusqu'à 25% de réduction.

Pour **plus de détails** ou une **demande d'offre personnalisée** avec Provita, vous pouvez consulter ou compléter et envoyer ce formulaire sans engagement.

Sur le site de Provita (www.provita.ch : seulement en allemand), vous pouvez cliquer sur «Offerte» pour calculer votre prime de base, en introduisant vos : code postal, date de naissance, sexe et date d'entrée souhaitée dans la caisse, puis en cliquant deux fois sur «weiter».

Natacha Niklaus